

Délibération DEL-CC-2025-028

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 18 MARS 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix-huit mars deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (58) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérandère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Jean-François MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (10) : Florence BAZZOLI pouvoir à Pierre MORIN, Nathalie BERNARD pouvoir à Serge BOUJU, André BOISSONNOT pouvoir à Sylvie BAZANTAY, Marie-Line BOTTON pouvoir à Johnny BROSSEAU, Yannick CHARRIER pouvoir à Jean-François MOREAU, Muriel HELOU-DEVILLERS pouvoir à Jean Claude METAIS, Rachel MERLET pouvoir à Sébastien GRELLIER, Nathalie MOREAU pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX, Karine PIED pouvoir à Denis PRISSET, Rodolphe ROUE pouvoir à Dany GRELLIER

Absents (17) : Claire PAULIC, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Yannick CHARRIER, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Muriel HELOU-DEVILLERS, Odile LIOUSRI-DROCHON, Rachel MERLET, Nathalie MOREAU, Karine PIED, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT

Date de convocation : 12-03-2025

Secrétaire de séance : Madame Nicole COTILLON

FINANCES

Budget principal CA2B - Modification de l'Autorisation de Programme pour le projet Centre Régional de Tennis

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 et R.2311-9 ;
Vu la délibération DEL-CC-2020-192 du 15 septembre 2020 portant actualisation du coût prévisionnel et du plan de financement ;
Vu la délibération DEL-CC-2021-022 du 16 mars 2021 portant création de l'autorisation de programme pour l'opération relative à la construction du nouveau centre régional de tennis ;

Vu les délibérations DEL-CC-2022-205 du 14 décembre 2022, DEL-CC-2024-162 du 24 septembre 2024 et DEL-CC-2025-003 du 28 janvier 2025 portant modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement ;

Considérant le programme d'investissement prévu sur la période 2021-2025.

Il s'agit d'acter une nouvelle modification de l'autorisation de programme pour le projet "Centre Régional de Tennis".

L'autorisation de programme concerne un investissement pluriannuel, elle fixe la limite supérieure des crédits qui peuvent être engagés pour une opération identifiée.

Il est rappelé que le planning d'intervention à la suite de la délibération du 28 janvier 2025 déclinait l'AP/CP de la manière suivante :

Dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Montant global	91 660,96 €	152 615,96 €	342 326,72 €	3 902 401,04 €	1 382 648,12 €	5 871 652,80 €
Total TTC	91 660,96 €	152 615,96 €	342 326,72 €	3 902 401,04 €	1 382 648,12 €	5 871 652,80 €

Le montant global de l'opération est aujourd'hui estimé à 6 396 409,12 € TTC réparti comme suit :

Dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Montant global	91 660,96 €	152 615,96 €	342 326,72 €	3 902 401,04 €	1 907 404,44 €	6 396 409,12 €
Total TTC	91 660,96 €	152 615,96 €	342 326,72 €	3 902 401,04 €	1 907 404,44 €	6 396 409,12 €

A noter que les crédits annuels correspondants devront être inscrits chaque année au moment du vote du budget.

Le conseil communautaire, est invité à :

- **modifier l'autorisation de programme telle que mentionnée ci-dessus,**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le

27 MARS 2025

Notifié ou publié le

27 MARS 2025

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

